

**Géothermie profonde : confidentialité de la décision et divergence d'opinion, quelles conséquences ?**

Pierre-André Comte (PS)

Dans son édition du 27 janvier 2022, le *Quotidien jurassien* sous la plume de Gérard Stegmüller a ce commentaire : « **Personne n'est dupe : la décision de la majorité de l'exécutif cantonal a aussi été dictée par des raisons économiques** ».

Le journaliste possède donc une information confidentielle qui n'aurait jamais dû être portée à la connaissance du public.

Quand une fuite liée à une information classée « confidentielle » est supposée émaner de la CGF, une dénonciation au Ministère public intervient immédiatement. On menace alors les députés de lourdes sanctions, et on en fait grand tapage dans les journaux.

Dans le cas particulier, une information confidentielle est sortie de quelque part et a été transmise à un journaliste. Ce doit être la première fois que, dans l'histoire de la république, le secret de fonction est ainsi vilipendé au niveau gouvernemental. Dès lors, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. **Quelle explication de cette « fuite » le Gouvernement peut-il fournir ? L'estime-t-il grave et, le cas échéant, quelle suite entend-il lui donner ?**
2. **L'information susmentionnée, qui révèle que le Gouvernement est divisé sur une question aussi importante que celle portant sur le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne, ne justifie-t-elle pas qu'une explication complète et non biaisée sur la légitimité de sa décision soit donnée au Parlement ?**

Pierre-André Comte (PS)

**Co-signataires**

- Loïc Dobler (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Fabrice Macquat (PS)

Intervention déposée officiellement le 04 février 2022

**Documents annexés**

- GOETHERMIE PROFONDE CONDIFENTIALITE DE LA DECISION.pdf



Parti socialiste  
jurassien

Question écrite n° \_\_\_\_\_

PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

**Géothermie profonde : confidentialité de la décision et divergence d'opinion, quelles conséquences ?**

Dans son édition du 27 janvier 2022, le *Quotidien jurassien* sous la plume de Gérard Stegmüller a ce commentaire : « **Personne n'est dupe : la décision de la majorité de l'exécutif cantonal a aussi été dictée par des raisons économiques** ».

Le journaliste possède donc une information confidentielle qui n'aurait jamais dû être porté à la connaissance du public.

Quand une fuite liée à une information classée « confidentielle » est supposée émaner de la CGF, une dénonciation au Ministère public intervient immédiatement. On menace alors les députés de lourdes sanctions, et on en fait grand tapage dans les journaux.

Dans le cas particulier, une information confidentielle est sortie de quelque part et a été transmise à un journaliste. Ce doit être la première fois que, dans l'histoire de la république, le secret de fonction est ainsi vilipendé au niveau gouvernemental. Dès lors, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelle explication de cette « fuite » le Gouvernement peut-il fournir ? L'estime-t-il grave et, le cas échéant, quelle suite entend-il lui donner ?**
- 2. L'information susmentionnée, qui révèle que le Gouvernement est divisé sur une question aussi importante que celle portant sur le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne, ne justifie-t-elle pas qu'une explication complète et non biaisée sur la légitimité de sa décision soit donnée au Parlement ?**

Le responsable :

Pierre-André Comté

Delémont, le 3 février 2022